

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2007  
Publication 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 10933-07  
Séance du - 7 SEP, 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : LES « VOLANTS JEUNES » (E041)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-10/01 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique en faveur de la jeunesse en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide le versement de participations aux auto-écoles, pour les formations des « Volants Jeunes », conformément aux tableaux annexés au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant total de 2 600 € sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6568 (fonction 33) du budget départemental.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Rémy WITH